



## **Projet d'arrêté portant dématérialisation de l'enquête annuelle sur l'activité des exploitations de carrières et complétant l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 01/03/2017 au 22/03/2017 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/risques-technologiques-r7.html>

### *Nombre et nature des observations reçues :*

Une (1) contribution a été déposée sur le site de la consultation.

La contribution portait sur l'enquête annuelle faite par l'UNICEM auprès des exploitants et qui ferait doublon avec la saisie dématérialisée de l'enquête annuelle carrières.

Ce doublon est provisoire. En effet, des dispositions appropriées ont été prises afin que, lorsque l'obligation de déclaration sous GEREPA sera effective, soit au moment de l'entrée en vigueur du projet de texte définie au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'enquête annuelle faite par l'Unicem n'ait plus de caractère obligatoire.

### *Synthèse des modifications demandées :*

L'observation faite ne constitue pas une proposition de modification du projet de texte. Ce dernier n'a donc pas été modifié.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la défense, le 24 mars 2017

## **Enquête annuelle sur les matériaux de carrières**

par : ROCH Raphaël roch.lessard@orange.fr

02/03/2017 17:45

Madame, Monsieur,

Responsable Environnement au sein d'une entreprise exploitant des carrières, je renseigne l'enquête

annuelle via GEREPE depuis l'année dernière.

Toutefois, je m'étonne de recevoir toujours l'enquête annuelle OBLIGATOIRE version papier à retourner

à l'UNICEM !

Renseigner des bases de données pour alimenter des statistiques prend du temps et ce doublon ne va pas dans le sens d'une dématérialisation, ni vers une simplification.

J'aurai souhaité savoir si l'enquête UNICEM allait être maintenue ?

Cordialement